#### CONSEIL D'ADMINISTRATION



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20230324-2023-DEL-033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2023

# DÉLIBÉRATION N°2023-DEL-033 RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 MARS 2023

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-quatre mars deux-mille-vingt-trois à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Jean-Claude WEISS, Président.

Nombre de membres en exercice: 24

Quorum: 13

#### PRÉSENTS:

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Émilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Martine VIALA et Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Eric HERBET, Patrick CALLAIS, Jean-François MAYER, Martial OBIN, Pierre PELTIER, François ROGER, Bastien CORITON, Jean-Claude WEISS.

#### REPRÉSENTÉS:

- Madame Mélanie BOULANGER (pouvoir à Monsieur Christophe BOUILLON)
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK (pouvoir à Monsieur Eric HERBET)
- Madame Blandine LEFEBVRE (pouvoir à Madame Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-Marc VASSE (pouvoir à Monsieur Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Madame Anne-Émilie RAVACHE)

#### **ABSENT EXCUSÉ:**

Monsieur Nicolas BERTRAND

## <u>OBJET</u>: FONCTIONNEMENT INTERNE — MARCHE DE NETTOYAGE — APPEL D'OFFRES — AUTORISATION

- Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique (JORF du 5/12/2018),
- Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique (JORF du 5/12/2018),



- Vu la délibération du Conseil d'Administration du 27 juin 2022, adoptant le règlement des procédures internes de publicité et de mise en concurrence,
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du 28 novembre 2022, autorisant le Président à lancer la consultation relative au nettoyage des locaux du CDG, à signer le marché avec le ou les prestataires retenus et adoptant le dossier d'appel d'offres,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 mars 2023.

Monsieur WEISS rappelle que par délibération en date du 28 novembre 2022, le Conseil d'Administration a autorisé le Président à lancer un appel d'offres pour renouveler le marché de nettoyage des locaux du Centre de Gestion.

La consultation a donné lieu à la publication, le 17 janvier 2023, d'un avis d'appel à la concurrence sur la base du dossier de consultation des entreprises adopté par le Conseil d'Administration. Monsieur WEISS rappelle que le marché de prestations, à conclure pour une durée de 4 ans, est constitué de 3 lots :

- Le lot 1 correspondant au nettoyage des locaux du siège à Isneauville, pour un montant estimé à 265 000 € TTC
- Le lot 2 correspondant au nettoyage des vitreries du siège à Isneauville, pour un montant estimé à 25 000 € TTC
- Le lot 3 correspondant au nettoyage des locaux et des vitreries du cabinet médical de Dieppe, pour un montant estimé à 24 000 € TTC

Les offres relatives à ce marché ont été reçues le 20 février 2023.

L'analyse des offres, présentée à la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 mars 2023, conduit à retenir les offres des sociétés :

- ABSOLU SERVICES PROPRETE pour les lots 1 et 3
- ONET pour le lot 2

Monsieur WEISS précise que si les montants des offres retenues pour les lots 1 et 3 sont inférieurs aux estimations communiquées lors de la séance du conseil d'administration du mois de novembre, en revanche l'offre retenue pour le lot 2 s'élève à 26 048.51 € HT pour 4 ans, soit 31 258.21 € TTC. Elle excède donc le montant estimatif. Il s'agit cependant de l'unique offre reçue pour ce lot.

Monsieur WEISS propose au Conseil d'Administration de prendre acte de ce dépassement du montant prévisionnel et de l'autoriser à signer le marché avec la société ONET pour le lot 2 du marché de nettoyage des locaux du Centre de Gestion



Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, le Président entendu, le Conseil d'Administration, à l'unanimité ;

- Prend acte du dépassement du prix de l'unique offre concernant le lot 2 (nettoyage des vitreries) au regard du montant estimatif,
- Autorise le Président à signer le marché concernant le lot 2 avec la société ONET pour un montant de 26 048.51 € HT pour 4 ans,
- Confirme l'autorisation donnée au Président de signer les marchés concernant les lots 1 et 3 avec la société ABSOLU SERVICES PROPRETE, respectivement pour des montants de 195 602,37 € HT et 16 396,50 € HT pour 4 ans.

Le Secrétaire, Jean CHOMANT Pour extrait certifié conforme Le Président,

Jean-Claude WEISS

